

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 28 janvier 2022

### Etaient présents :

- (pour toute la durée de la séance): Mme ANDRÉ-LAMAT ; Mme ALBENGA (en visioconférence) ; M. CHAMP ; Mme CHATTI (en visioconférence); Mme DELPIERRE (en visioconférence) ; M. DUVERNEUIL ; M. GUYOT (en visioconférence) ; M. HAUQUIN (en visioconférence) ; M. LABRUE ; M. LARRÉ ; Mme LOPEZ ; Mme MAGNE ; Mme MARACHE (en visioconférence); Mme MOREL (en visioconférence); M. NERCAM ; M. ORTEL ; M. PÉRAUD ; Mme SEGUIN (en visioconférence) ; Mme TA QUANG
- (de 09h00 à 10h00): Mme RODRIGUEZ LAZARO (en visioconférence);
- (de 09h00 à 11h25): M. BOUHOURS ;
- (de 10h00 jusqu'au terme de la séance): M. COSTE (en visioconférence)

### Etaient représentés:

- (pour toute la durée de la séance): M. BAUDRY ; Mme CURVALE ; M. DUTHOIT ; Mme FAIVRE ; M. GHOUIRGATE ; M. HERMES ; Mme HUMBERT ; M. MAURIN ; M. THONY ;
- (à compter de 10h00 jusqu'au terme de la séance): Mme RODRIGUEZ LAZARO.

Etaient invités: Mme BARBOTIN ; M. DAGNEAU ; Mme GABUS (en visioconférence), M. HOFFMAN (en visioconférence); Mme JAECK (vice-présidente Recherche) ; M. JARDINÉ [représentant du *recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Nouvelle-Aquitaine*] ; Mme LAGEAT ; Mme LE COZ-THOUVAIS ; Mme MADOYAN ; Mme MAZENC ; Mme NAU ; M. ROUISSI ; M. TOURTEL.

### **Point n°1** - Informations:

M. le président informe le CA:

- de la mesure de « *repyramidage* » des maîtres de conférences (MCF) dans le corps des professeurs d'université (PR) [telle que prévue en application de la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR)] ;
- des suites réservées aux demandes de subventions sollicitées par l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) pour le financement de projets immobiliers.

La mesure de repyramidage « LPR » a pour objectif de promouvoir au rang de PR des MCF dans les disciplines affichant un ratio MCF/ PR déséquilibré ; cela concerne des sections ciblées du conseil national des universités (CNU).

L'objectif national serait d'atteindre un ratio de 60% de MCF et de 40% de PR.

Le décret d'application de cette mesure est paru le 29/12/2021: il s'agit du décret n°2021-1722 du 20/12/2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des PR et aux corps assimilés.

Des textes complémentaires (arrêtés) sont attendus qui doivent préciser le calendrier, la procédure d'évaluation des candidatures dans le cadre de ce dispositif.

Lors de la prochaine séance de CA, sera soumis au vote de cette instance le choix des disciplines à cibler (cf. article 4 du décret : « I. - *Chaque année, le conseil d'administration de chaque établissement réparti par discipline, sur proposition du président et dans le respect des priorités nationales, les possibilités des promotions arrêtées conformément aux dispositions de l'article 3).*

M. le président explique son choix d'engager un cycle de consultations préalables des instances de l'UBM pour parvenir à un consensus à l'échelle de l'établissement sur les disciplines à cibler pour le repyramidage de MCF en PR.

La méthodologie de cette démarche a été présentée auprès de différentes instances:

- devant le groupe de travail réuni pour l'élaboration des lignes directrices de gestion (LDG) de l'établissement (sur les semaines des 10 et 17/01/2022) ;
- en comité technique (le 01/02/2022) ;
- en séance de CAC restreint (sur la semaine du 17/01/2022) ainsi qu'en CAC plénier pour partager les informations sur les disciplines qui sont à cibler pour ce repyramidage.

Au terme de ces différentes consultations, il sera procédé à la présentation lors de la prochaine séance de CA de la proposition des disciplines ciblées par le repyramidage, pour discussion et vote des administrateurs.

D'autres étapes sont prévues par le décret n°2021-1722:

- la désignation d'évaluateurs par l'instance compétente (« *Pour chaque candidat, le conseil académique ou, dans les établissements non dotés d'un conseil académique, le conseil d'administration en formation restreinte désigne deux rapporteurs membres du corps des professeurs des universités ou d'un corps assimilé dont l'un au moins est choisi parmi les spécialistes de la discipline du candidat. Les noms de ces rapporteurs sont rendus publics ;*
- un aller/retour avec le CNU [après avis du conseil académique réuni en formation restreinte, avis des rapporteurs du bureau de la section CNU compétente sur les dossiers de candidatures)
- la mise en place de comités d'audition (pour les candidats ayant reçu les avis les plus favorables) ;
- établissement par le président d'université de la liste des candidats dont la nomination dans le corps des PR est proposée ;
- nomination des lauréats dans le corps des PR par décret du Président de la République.

Il s'agit d'un important dispositif à mettre en place dans des délais assez serrés.

Pour l'UBM, il portera sur la promotion de 4 MCF dans le corps des PR au titre de l'année 2021, 4 autres au titre de l'année 2022.

D'autres promotions interviendront sur les 3 années suivantes au moins (2023, 2024, 2025) et peut-être en 2026 si l'objectif de rééquilibrage au niveau national n'est pas atteint avant.

M. le président informe par ailleurs des avancées constatées s'agissant des subventions demandées par l'UBM pour le financement de programmes immobiliers de l'université.

Sous réserve de confirmation officielle (dans l'attente de la notification écrite de financement de ces subventions), il ressort d'une réunion récente sur les projets CPER, déroulée en présence des représentants des partenaires concernés (l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux métropole), les arbitrages favorables suivants:

- validation du financement sollicité pour le projet relatif à la MSH qui avait été réévalué à la hausse par rapport à ce qui avait été prévu au départ (projet d'un montant de 5,5 millions d'euros pour réhabiliter le bâtiment, y aménager un laboratoire de langue) ;
- validation du financement sollicité pour le pôle archéologie (important projet de près 21 millions d'euros: arbitrage favorable des 2 premières tranches de travaux [arbitrage de 14 /14,5 millions d'euros (14 millions d'euros pour le bâtiment ; 1,9 millions d'euros pour l'équipement)] ; pour la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux, l'arbitrage sera connu ultérieurement) ;
- validation du financement supplémentaire sollicité pour le projet CLEEF (extension du DEFLE) (800 000€) (cela va permettre à l'UBM de lancer les travaux afférents dès 2022).

S'agissant du projet CLEEF, M. Champ précise que ce point est inscrit à l'ordre du jour du présent CA (pour approbation par cette instance de l'avenant n°1 à la convention CPER 2015-2020 n°16008186).

#### **Point n°2 – Modifications des statuts de la Commission Vie Etudiante (CviE):**

M. Champ indique que ce point de l'ordre du jour a donné lieu à consultation préalable du comité technique (CT) et de la commission des statuts (13/01/2022) de l'UBM.

Il s'agit d'opérer les modifications permettant d'optimiser l'organisation et le fonctionnement de la commission Vie Etudiante (CviE) de l'université dont le rôle est d'assurer la programmation et le suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

M. Dagneau présente les principales modifications proposées des statuts la CviE (instance initialement créée par délibération CA 2018/82 du 05/10/2018).

Ces modifications s'entendent en lien avec la démarche de (re)structuration de la vie étudiante et de campus de l'UBM [marquée par la création de nouveaux services à l'université: le SUAC (service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique) et la DIVEC (Direction de la Vie d'Établissement et de Campus)].

Les modifications proposées répondent aux enjeux suivants:

- nécessité de diversifier les représentants étudiants (ouverture à des étudiants tirés au sort parmi des volontaires) ;
- permettre à la CViE d'être au service de la stratégie de vie étudiante et de campus de l'établissement et faciliter la phase de programmation budgétaire par les services en créant une Commission restreinte chargée du pilotage stratégique;
- favoriser une meilleure articulation et un partage d'informations entre la CViE et les autres instances de vie étudiante (commissions FSDIE aide aux projets et aide sociale et la Commission de domiciliation et d'attribution des locaux associatifs) ;
- agiliser l'attribution de subventions aux projets et donner les moyens à la CViE de mettre en œuvre des appels à projets ouverts aux autres services et composantes ;
- mieux articuler le calendrier de réunions de la CViE avec le calendrier budgétaire.

→Les deux principales modifications proposées sont les suivantes:

- La 1<sup>ère</sup> modification concerne la composition de la CviE :

Modification de la composition de la commission plénière :

Avant modification	Après modification
<p><b>Membres avec voix délibérative : 22</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- VP CFVU</li> <li>- VP Vie universitaire</li> <li>- VP Politique culturelle</li> <li>- VPE</li> <li>- VP Handicap</li> <li>- 2 coordinatrices CDVEA</li> <li>- 8 élus étudiant.e.s (représentant les conseils centraux et composantes)</li> <li>- 1 représentant.e de Bordeaux Métropole</li> <li>- 1 représentant.e de la Région Nouvelle-Aquitaine</li> <li>- 3 représentant.e.s des collectivités territoriales autres que Bordeaux Métropole</li> <li>- 2 représentant.e.s du monde professionnel ou artistique en lien avec les priorités de la CVEC</li> </ul> <p><b>Membres avec voix consultative : 11</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 représentant.e de la Direction de l'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle</li> <li>- 1 représentant.e du Pôle Culture et Vie Etudiante</li> <li>- 1 représentant.e de la Direction de la Scolarité</li> <li>- le ou la secrétaire du CHSCT</li> <li>- 1 Infirmier.ère</li> <li>- 1 représentant.e du <i>Département des Activités Physiques et Sportives</i></li> <li>- 1 représentant.e du CROUS</li> <li>- 1 représentant.e de l'Espace Santé</li> <li>- Le/la chargé.e de mission engagement étudiant et solidarités</li> <li>- un.e représentant.e de la Direction des affaires financières</li> <li>- un.e représentant.e de la Directrice Générale des Services</li> </ul>	<p><b>Membres avec voix délibérative : 30</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président ou VP CFVU</li> <li>- VP Qualité de vie au travail et politique de l'emploi ;</li> <li>- VP Aménagement et au Développement Durable ou Chargée de mission Transition écologique et solidaire</li> <li>- VPE</li> <li>- VP Handicap et à l'Inclusion</li> <li>- Chargée de mission égalité femme-homme</li> <li>- 2 coordinateur.rices de la CDVEA et 2 représentant.e.s des associations issues de la CDVEA désigné.e.s par les membres (renouvelé.e.s chaque année)</li> <li>- 4 étudiants élus répartis proportionnellement au nombre de sièges obtenus au Conseil d'Administration, avec au minimum un (1) étudiant par liste élue.</li> <li>- Six (6) étudiants tirés au sort</li> <li>- 1 représentant.e de la Direction de l'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle</li> <li>- 1 représentant.e du Service Culture</li> <li>- 1 représentant.e de la Direction Vie d'Etablissement et de Campus (DiVEC)</li> <li>- 1 représentant.e du Département des Activités Physiques et Sportives</li> <li>- Le.a référent.e budgétaire Accompagnement des formations et vie universitaire</li> <li>- 1 représentant.e du CROUS</li> <li>- 1 représentant.e de Bordeaux Métropole</li> <li>- 3 représentant.e.s des collectivités territoriales de Pessac, Talence et Gradignan</li> </ul> <p><b>Membres invités (permanents et en fonction de l'ordre du jour - avec voix consultative)</b></p>

Concernant la représentation étudiante en commission plénière de la CviE, la modification initialement envisagée prévoyait la participation, pour les élus étudiants, de 4 étudiants élus dont 1 issu du Conseil d'Administration (CA), 2 de la CFVU et 1 de la Commission Recherche et six (6) étudiants tirés au sort.

Suite à une remarque de M. Coste en séance du comité technique (CT) de l'UBM, a été intégrée la modification suivante : 4 étudiants élus répartis proportionnellement au nombre de sièges obtenus au conseil d'administration, avec au minimum un (1) étudiant par liste élue.

Sont également intégrés à la CViE réunie en formation plénière six étudiants tirés au sort de manière à élargir la représentation étudiante.

Il s'agirait d'étudiants qui pourraient se porter volontaires dans le cadre d'un appel à candidatures de l'université [avec le souhait exprimé d'un appel à organiser de manière plus spécifique en direction des étudiants de l'UBM relevant des sites délocalisés (IUT Bordeaux Montaigne, IJBA ; centre universitaire du Pin d'Agen)].

▪ La 2ème modification proposée des statuts de la CViE concerne la création d'une Commission restreinte « pilotage stratégique » :

→ Cette formation restreinte de la CViE est composée comme suit:

**Membres avec voix délibérative : 10**

- La VP CFVU
- La VP Qualité de vie au travail et politique de l'emploi ;
- Le VPE
- Le VP Aménagement et au développement durable ou la Chargé.e de mission Transition écologique et solidaire
- La VP déléguée Handicap et Inclusion
- La Chargée de mission Egalité femmes-Hommes
- 2 représentant.e.s des étudiant.e.s élu.e.s aux conseils centraux.
- 2 coordinateur.trice.s de la CDVEA.

**Membres invités avec voix consultative :**

- Le.a Directeur.rice Général.e des Services ou son.a représentant.e
- Le.a référent budgétaire Accompagnement des formations et vie universitaire.

Le rôle de cette formation restreinte de la CViE est de :

- déterminer annuellement les axes politiques, notamment sport, culture, social et santé, vie étudiante et vie de campus, ainsi que les enveloppes budgétaires qui leur sont attribuées, sous forme de pourcentage, selon les axes stratégiques de l'établissement et les priorités fixées par le cadrage ministériel de la CVEC ;
- de présenter les propositions en Commission plénière.

Cette commission en formation restreinte se tiendrait a minima 2 fois/an:

- la 1<sup>ère</sup> fois au moment de l'élaboration du budget initial de l'exercice n+1 ;
- la 2<sup>ème</sup> fois : lorsque l'UBM reçoit la notification des fonds CVEC.

Il est prévu que cette commission réunisse de manière paritaire des représentants de l'équipe politique et des étudiants élus et associatifs afin de respecter le cadrage de la CVEC qui associe les étudiants dans la gouvernance de la CVEC.

M. Péraud évoque le tirage au sort prévu pour la désignation de 6 étudiants à la commission plénière de la CviE.

Il demande s'il s'agit d'un tirage au sort effectué au sein d'étudiants qui se sont portés volontaires ou s'il s'agit d'un tirage au sort à l'endroit de l'ensemble des étudiants de l'université (même non

volontaires), selon la logique des pratiques citoyennes (de dispositifs participatifs reposant sur la sortition).

Concernant la formation restreinte de la CviE, M. Péraud relève que cette instance comprend 10 personnes, dont seulement 4 étudiants et qu'elle n'est donc pas paritaire, contrairement à ce qui a été indiqué en présente séance de CA.

Concernant enfin les attributions de cette instance, il demande si la formation restreinte de la CviE est l'instance décisionnaire de cette commission.

S'agissant du tirage prévu pour la commission plénière de la CViE, M. Dagneau répond qu'après réflexion, il a paru plus pertinent de proposer cette participation aux étudiants désireux de se porter candidats, plutôt que d'imposer cette participation à des étudiants non volontaires.

M. Péraud observe que les expériences de tirage au sort intégral sont plutôt probantes, et permettent souvent de désigner des personnes très investies.

M. Dagneau / Monsieur le président répondent que la CviE pourra, à l'usage, décider le cas échéant de faire évoluer sa pratique de tirage au sort.

Concernant la formation restreinte de la CViE, M. Dagneau assure que la composition de cette instance est bien paritaire (5 représentants de l'équipe politique/ 5 représentants étudiants), le VP étudiant étant compté au nombre des membres étudiants de l'instance (VPE, 2 représentant.e.s des étudiant.e.s élu.e.s aux conseils centraux, - 2 coordinateur.trice.s de la CDVEA).

S'agissant des attributions de cette instance, Il ajoute que son rôle est de déterminer annuellement les axes politiques, notamment sport, culture, social et santé, vie étudiante et vie de campus, ainsi que les enveloppes budgétaires qui leur sont attribuées, sous forme de pourcentage, selon les axes stratégiques de l'établissement et les priorités fixées par le cadrage ministériel de la CVEC, et de présenter les propositions en Commission plénière de la CviE.

➤ La version modifiée des statuts de la commission de vie étudiante (CviE) est soumise au vote du CA :

Membres présents: 21  
Membres représentés: 09  
Abstention(s): 2  
Votants: 28  
Blancs ou nuls: 0  
Suffrages exprimés: 28  
Pour: 28  
Contre: 0

➤ ***Le conseil d'administration approuve la version modifiée des statuts de la commission de vie étudiante (CviE).***

**Point n°3 – Dossier relatif au projet REACT EU présenté par l'UBM à la Région Nouvelle-Aquitaine:**

M. Rouissi (vice-président délégué au Numérique) présente ce point de l'ordre du jour.

→ Ce projet s'inscrit dans le contexte suivant :

Le 27/05/2020, la commission européenne a lancé un plan de relance européen dénommé « Next generation EU » comprenant un volet « React-EU » en soutien supplémentaire de la politique de cohésion (aussi appelée politique régionale de l'UE) via les fonds structurels : 47,5 milliards d'euros en sus du budget inscrit dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027

Le dispositif « Recovery Assistance for cohesion and the territories of Europe (« REACT EU ») est destiné à réparer les dommages économiques et sociaux immédiats causés par la pandémie.

La Nouvelle-Aquitaine a bénéficié de 211 M€ de crédits européens supplémentaires.

Au nombre des actions soutenues par le programme React-U, figurent celles relevant du domaine de la transition numérique : développement d'outils, d'équipements, d'infrastructures au bénéfice de l'enseignement et de la formation favorisant l'enseignement à distance (Plan Numérique Educatif / Campus numérique, plateforme « e-noticia », outils de simulation numérique dans le secteur du sanitaire et social...) etc.

→ Le projet présenté par l'UBM dans le cadre de REACT-EU porte sur le développement de nouveaux espaces d'apprentissage en distanciel.

Le dossier afférent a été élaboré dans des délais très contraints:

- 1<sup>ère</sup> prise de contact avec la Région : réunion le 04/10/2021 où ont été présentés les attendus et les contraintes du projet ;
- le 21/10/2021, sur la base de la 1<sup>ère</sup> proposition, moins d'un mois imparti à l'UBM pour démontrer la faisabilité du calendrier ;
- date limite de dépôt du dossier en ligne au mois de décembre 2021 pour un lancement du projet à compter de mars 2022.

→ Ce projet a pour objectif d'acquérir les équipements favorisant le développement de nouveaux d'espaces d'apprentissage permettant le distanciel, comprenant les items suivants

#### ▪ Espaces physiques d'apprentissage:

- Salles de cours avec vidéoprojection, mobilier adapté et visioconférence fixe
- Robots de téléprésence
- Captation mobile
- Laboratoires et salles de cours hybrides pour l'apprentissage des langues en ligne
- Espaces de travail connectés ;

#### **Salles de cours hybrides**

- **17 salles des bâtiments E-F-G**  
**livraison novembre 2022**
- Système de projection sur surface d'écriture
- Dispositif de captation pour cours hybrides
- Bureau enseignant ergonomique avec pupitre intégré
- **Montant : 218 280 € TTC**

#### **Salles collaboratives et d'apprentissage en mode hybride**

- 37 salles destinées à du travail collaboratif pour des groupes de 3 à 10 personnes
  - 12 salles BU-LC / BU- STC  
**livraison juillet 2022**

- 25 salles BU Lettres  
livraison février 2023
- Ecran TV
- Visio conférence Zoom
- **Montant :104 340 € TTC**

#### **Salles de formations et projection bibliothèque**

- 3 salles de travail au sein des bibliothèques :
  - 1 salle de salle de formation informatique BU LC/STC  
livraison été 2022
  - 1 salle de projection BU DL
  - 1 salle de formation BU DL  
livraison février 2023
- **Montant : 29 736 € TTC**

#### **Salles de cours numériques hybrides pour l'apprentissage des langues à distance**

- Situation actuelle
  - 6 laboratoires numériques et 7 laboratoires multimédias
- Cible
  - Transformation des 7 laboratoires multimédias pour permettre l'apprentissage en mode hybride (informatique + visioconférence)  
livraison février 2023
- **Montant : 165 264 € TTC**

#### **Robots de téléprésence**

- Permettre une réelle inclusion aux étudiants malades ou empêchés pour assister aux cours et garder le lien avec leurs pairs
- Innover dans les pratiques pédagogiques et apprentissage à distance
- **Acquisition de 5 robots**

livraison mars 2023

**Montant : 31 770 € TTC**

#### **Studios mobiles de création de cours vidéos en autonomie**

- Situation actuelle
  - 2 home studios avec accompagnement par des moniteurs informatiques
- Cible
  - 10 studios mobiles en autonomie pour mise à disposition dans les composantes

livraison octobre 2022

- **Montant : 35 445 € TTC**

#### **▪ Outils numériques**

- Plateforme de formation en ligne : eCampus/Moodle
- Solution globale de visio conférence/captation des cours : Zoom
- Solution de diffusion vidéo
- Application mobile : Appscho
- Sondages et quiz en ligne (sur smartphone)
- Solution de diffusion des cours vidéo ;

### Remplacement plateforme de diffusion vidéo:

- Cible
  - Remplacer la plateforme de diffusion de l'établissement obsolète et non satisfaisante par une solution pérenne et intégrée à Moodle : Pod
  - Demande REACT EU
  - Extension capacité serveur et stockage
- **Montant : 135 699,60 € TTC**

### Extension couverture wifi:

- Cible
  - Permettre d'augmenter le taux de couverture Wifi pour faire face à l'augmentation du nombre d'utilisateurs
  - Demande REACT EU
  - Extension capacité Wifi : 100 bornes
- **Montant : 27 870 € TTC**

### ▪ Equipement matériel des enseignants:

- Ordinateurs hybrides :
  - Cours en mode hybride : étudiants en présentiel et à distance (via visio globale)
  - Correction de copies numériques par annotations manuscrites
  - Travail en petits groupes
- Ecrans 24 pouces + station d'accueil pour production de contenus pédagogiques dans de bonnes conditions de travail

### PC hybrides pour les enseignants

- Situation actuelle
  - Tous les enseignants à plein temps équipés d'un ordinateur portable
- Cible
  - Equiper tous les enseignants d'ordinateurs hybrides
- Demande REACT EU
  - Equipement première vague (50% des enseignants) : 300 machines
- **Finalisation déploiement mi-mai 2023**
- **Montant : 298 612 € TTC**

### Ecrans et stations d'accueil pour les enseignants

- Situation actuelle
  - Les enseignants ne disposent pas tous d'un grand écran
  - L'espace physique dans les locaux sur campus est insuffisant
- Cible
  - Equiper tous les enseignants d'écrans 24 pouces + station d'accueil + caméra + casque-micro
  - Demande REACT EU
  - Equipement première vague (50% enseignants) : 300 configurations

### **Finalisation déploiement janvier 2023**

- **Montant : 139 320 € TTC**

### ▪ Equipement matériel des étudiants:

- Ordinateurs de prêt.

### Ordinateurs de prêt pour les étudiants :

- Cible

- Développer le parc de prêt ordinateurs étudiants et surtout la durée (contrairement à la situation actuelle, prêts de courte durée)
- Demande REACT EU
- Equipement 50 machines

#### Déploiement septembre 2022

🍷 **Montant : 37 200 € TTC**

#### - Volet ressources humaines:

🍷 Soutien à la réalisation du projet

- 1 chef de projet : 10 mois à compter du 01/09/2022 (nous avons un chef de projet jusqu'au 31/08/22)
- 1 chargé de suivi financier et marchés : 15 mois
- **Montant : 68 156,70 € TTC**

→Ce projet présente un budget de 1 420 164,47 €, défini en actions.

Répartition du budget du projet :

Réalisé : Ordinateurs enseignants	50 747,64 €
Réalisé : Aménagement audiovisuel salles de cours et salles de cours hybrides	77 722,06 €
Aménagement audiovisuel salles de cours et salles de cours hybrides (vidéoprojection + visio + mobilier ergonomique enseignant)	218 280,00 €
Salles collaboratives	104 340,00 €
Salles de formations et projection bibliothèque	29 736,00 €
Laboratoires de langues	165 264,00 €
Robots de téléprésence	31 770,00 €
Studios mobiles d'enregistrement en mode autonome	35 445,60 €
Ordinateurs enseignants	298 612,80 €
Ecrans pour enseignants et accessoires	139 320,00 €
Ordinateurs de prêt étudiants	37 200,00 €
Plateforme vidéo	135 699,60 €
Extension couverture Wifi	27 870,07 €
Ressources humaines	68 156,70 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 420 164,47 €</b>

Ce projet répond à des besoins spécifiques de l'UBM, non couverts par l'Opération Campus Bordeaux, pour l'acquisition des équipements nécessaires à la modernisation des espaces d'enseignement de l'université.

Il s'inscrit dans un calendrier d'exécution fortement contraint (le projet doit être complètement achevé d'ici le mois de mars 2023).

L'UBM doit donc, dans les quinze prochains mois, commander, recevoir, installer les équipements et régler les prestataires, tout en prouvant la conformité de ces dépenses au regard du respect des règles de la commande publique.

M. Roussi explique que ce projet concerne des dépenses d'équipement même si à la marge un renfort RH a été demandé au niveau du Pôle Achats de l'université qui est déjà très largement sollicitée.

Mme Magne salue l'effort réalisé pour l'écriture rapide de ce projet dans des délais contraints.

Elle émet toutefois des réserves quant à la méthodologie observée pour l'élaboration de ce projet.

Si elle se réjouit de l'annonce de l'achat de 300 PC Hybrides pour les enseignants, elle regrette que l'installation de ces équipements n'ait pas été précédée d'une phase d'expérimentation auprès des utilisateurs concernés, comme le sollicite depuis plus d'un an l'UFR Humanités dans le cadre de sa demande d'acquisition de tablettes graphiques pour la correction de copies numériques.

Elle déplore également que la démarche de l'UFR Humanités de dépôt auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine d'un projet relatif à la mise en ligne de cours n'ait pas été accompagné par la gouvernance de l'université.

Mme Magne évoque la nécessité d'une articulation cohérente entre les besoins émanant des UFR, leur accompagnement au niveau central et la capacité de l'établissement à expérimenter dans un premier temps les nouveaux équipements numériques, sur un périmètre réduit d'utilisateurs, avant d'envisager de les diffuser et de les acheter en nombre, dans le sens d'une utilisation raisonnée des fonds publics.

M. Roussi répond que l'objectif du projet est d'avant tout de permettre une mise à niveau des équipements de l'UBM sur l'ensemble des salles espaces physiques d'apprentissage, de répondre à l'insuffisance d'équipements numériques sur l'ensemble de l'établissement.

Concernant les tablettes de correction demandées par l'UFR Humanités, M. Roussi estime que cela correspond à un projet modeste, portant sur un nombre limité de 3 ou 4 appareils, dont le financement pourrait être imputé sur le budget de l'UFR.

Il ajoute que dans l'hypothèse où l'UBM serait lauréate du projet REACT-EU, il se tiendrait à la disposition des composantes pour étudier les éventuels ajustements à opérer, à la marge, pour l'acquisition d'équipements, de logiciels, le cas échéant.

Mme Magne maintient qu'il est regrettable pour l'UBM d'acquérir 300 PC hybrides sans expérimentation préalable car, selon ses dires, l'UFR Humanités avait exactement identifié ces besoins-là.

Elle explique que les 4 tablettes sollicitées par l'UFR Humanités n'ont pas été acquises sur le budget de l'UFR dans la mesure où il a paru important pour cette composante d'impliquer la direction du système d'information et du numérique (DSIN) de l'UBM dans le déploiement de ce matériel, pour des raisons d'expérimentations à prévoir avant l'achat par l'université de ces matériels et leur diffusion aux autres enseignants.

C'est sur ces 2 points (manque d'accompagnement, de soutien des besoins des UFR ; défaut d'expérimentation préalable des équipements) que se concentrent les réserves de Mme Magne.

M. Rouissi répond que les 4 tablettes évoquées par l'UFR Humanités (pour corriger des copies numériques en ligne) vont être commandées et mise à disposition de l'UFR humanités qui pourra réaliser son expérimentation.

Il assure que ces 4 tablettes n'ont toutefois rien à avoir avec les PC hybrides dont il est question dans le cadre du projet REACT-EU. Ces PC s'inscrivent dans une démarche de modernisation de l'équipement des enseignants, en lien avec les évolutions technologiques de cours hybrides qui n'ont rien à voir avec les tablettes de correction.

Les 300 PC hybrides sont demandés pour permettre à certains enseignants qui voudraient disposer d'ordinateurs hybrides de pouvoir en bénéficier.

Cela n'empêchera pas les enseignants dont le matériel informatique arrive à échéance tous les 4/5 ans de pouvoir demander le renouvellement de PC portables dans la même configuration que celle existante aujourd'hui (les PC traditionnels demeurant intégrés dans le plan de renouvellement annuel du parc informatique de l'UBM).

Mme Magne observe qu'en page n°1 du dossier de présentation, il est indiqué que cet équipement (PC hybrides) est prévu pour la correction des copies numériques par annotation manuscrite. Cela correspond précisément à la demande formulée en son temps par l'UFR Humanités.

M. le président souligne l'intérêt du projet qui est de permettre l'acquisition par l'UBM d'équipements répondant à des besoins connus, déjà exprimés par les équipes depuis longtemps et de manière récurrente, dans le sens de l'amélioration des pratiques.

Cela va permettre à l'université de financer un delta de 600 000€ non prévu dans les arbitrages initialement rendus en leur temps pour le lancement des travaux de l'opérations Campus Bordeaux.

M. Péraud rejoint les propos de Mme Magne sur la nécessité, au niveau de la direction de l'université, d'entendre les besoins, les usages des UFR et de les accompagner.

Il explique que la proposition de l'UFR Humanités d'expérimentation de 4 tablettes répond à un besoin né d'évolutions, marquées par la situation rencontrée à l'UBM au printemps 2020, du fait de la crise sanitaire covid-19, d'un afflux massif de travaux étudiants, de copies d'examens parvenant aux enseignants par voie électronique et devant être corrigées par cette même voie.

La question s'est alors posée des outils adaptés à la gestion de cette réalité nouvelle (la correction sous format numérique étant largement plus chronophage que sur support papier).

D'où la micro expérimentation à 4 tablettes demandée en juin 2020 et qui a donné lieu à une autorisation d'achat accordée par la présidence de l'UBM en novembre - décembre 2021 (3000€), selon une réactivité jugée faible par l'UFR.

M. Péraud ajoute que cet accompagnement des enseignants est également nécessaire pour les cours en ligne dont l'élaboration requiert de nouveaux savoirs faire (savoir scénariser, intégrer de l'image, monter la séquence de cours).

Il estime qu'il ne suffit pas à cet égard de doter l'université de studios mobiles; si les enseignants ne sont pas entendus en termes d'usages et accompagnés à cet effet dans un rapport de confiance en amont, ils n'utiliseront pas les équipements mis à leur disposition.

Sur la question de la formation et de l'accompagnement des enseignants aux usages du numérique, M. Rouissi rappelle qu'en 2021, l'UBM a obtenu 100 000€ de subvention, dans le cadre d'un projet déposé auprès du MESRI, pour financer des actions dans ce domaine.

L'université a lancé un important projet de formation au numérique des enseignants.

La communauté des enseignants a été largement consultée: une enquête a été lancée pour définir leurs attentes et besoins. A ce jour, plusieurs ateliers sont en train d'être organisés en réponses précises aux différents besoins et demandes exprimés.

M. Rouissi évoque à cet égard l'accompagnement assuré par le pôle d'innovation numérique de la DSIN qui reste à la disposition des enseignants pour répondre à leurs besoins.

Il assure que la question de la montée en compétences en matière de montage vidéo est bien identifiée de même que la demande d'équipements en studios de captation mobiles - dans le cadre du projet, il est prévu 10 studios en autonomie pour mise à disposition des composantes - ainsi que la demande de prise en compte de la formation et de l'accompagnement aux usages.

Il indique ne pas être opposé à l'expérimentation de 4 tablettes de correction demandée par l'UFR Humanités ; il estime néanmoins que cela est un « micro-sujet » par rapport aux PC hybrides prévus dans le cadre du projet REACT-EU qui vont permettre aux enseignants qui le désirent de passer à cette nouvelle génération d'ordinateurs.

M. Bouhours s'étonne de la possibilité pour l'UBM d'obtenir des financements pour le développement d'espaces d'apprentissage en distanciel, alors même que ne sont pas satisfaits certains besoins les plus essentiels de l'université (salles de cours mal chauffées ; manque de matériels rudimentaires etc. )

Il note également qu'au nombre des orientations politiques du mandat de la présidence de l'UBM figure la promotion du développement durable et de l'écologie.

Cet objectif affiché lui paraît contradictoire avec l'acquisition, prévue au projet, d'équipements technologiques très énergivores.

Il demande comment la présidence de l'UBM parvient à articuler ces éléments contradictoires.

M. le président observe que cette interrogation rejoint une problématique connue de l'université : celle du remplacement de l'investissement pérenne de l'Etat dans l'université par des financements sur projet qui entraîne les universités à mobiliser leurs forces pour monter des projets, obtenir des financements non pérennes.

M. Rouissi rappelle que l'objet même de cet appel à projet REACT-EU est de financer le développement d'espaces d'apprentissage en distanciel.

Il explique que le volet « environnemental » de ce projet a suscité un certain nombre de questions au sein de l'équipe politique de l'UBM.

Il est apparu toutefois que ce projet porte sur l'acquisition d'un nombre modéré d'équipements numériques et qu'il représente surtout l'opportunité de doter l'UBM des équipements permettant d'offrir ses étudiants une meilleure qualité d'accueil à l'université (ex. : équipement en tables, chaises de 17 salles dans les UFR, de 37 salles collaboratives etc.).

Mme Marache estime utile d'appréhender cette dépense de manière plus globale.

Ce projet représente en soi, une dépense énergétique mais il va contribuer à diminuer d'autres dépenses en termes de bilan carbone.

Il s'inscrit par ailleurs dans le cadre d'une économie circulaire: les appareils qui vont être remplacés par les nouveaux équipements achetés au titre du projet ne seront pas mis au rebus mais redéployés (mis à disposition de personnels, d'associations).

Mme Marache souligne enfin l'intérêt d'améliorer les pratiques et les usages du numérique à l'université en communiquant davantage à ce sujet, en sensibilisant davantage les étudiants et les personnels à ces questions.

Mme Ta Quang évoque les 37 salles destinées à du travail collaboratif pour des groupes de 3 à 10 personnes (12 salles BU-LC / BU- STC ; 25 salles BU Lettres).

Elle observe qu'il ne s'agit pas de salles de cours mais d'espaces de bibliothèques.

Il lui est répondu que ces 37 salles sont en effet prévues dans les bibliothèques et seront dotées des équipements nécessaires (non financés dans le cadre de l'Opération Campus Bordeaux).

M. Champ précise que cela correspond aux nouveaux usages des bibliothèques (entendues moins comme un espace de lecture qu'un espace de travail pour les préparations d'exposés ou autres travaux d'étudiants).

→ La discussion étant épuisée, M. Champ propose de passer au vote de ce point de l'ordre du jour.

Il informe les conseillers des évolutions enregistrées dans le nombre de présents et de représentés (participation de M. Coste en visioconférence, se rajoutant au nombre des présents ; départ de Mme Rodriguez-Lazaro (en visioconférence) et procuration donnée par cette dernière à Mme Marache).

➤ Le dossier présenté par l'UBM en réponse à l'appel à projet REACT EU est soumis au vote des administrateurs :

Membres présents: 21  
Membres représentés: 10  
Abstention(s): 1  
Votants: 30  
Blancs ou nuls: 0  
Suffrages exprimés : 30  
Pour: 30  
Contre : 0

**👉 Le conseil d'administration approuve le dossier présenté par l'UBM en réponse à l'appel à projet REACT EU.**

**Point n°4 - Information relative au dossier MUSST (appel à projets PIA4 ExcellencES):**

Mme Jaëck présente ce point de l'ordre du jour.

Elle indique que l'UBM est sur le point de déposer un dossier de projet en réponse à l'appel à projets Excellences sous toutes ses formes » (Excellences) dans le cadre du 4e Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), vague 2.

Le PIA4 est doté de 800 millions d'euros pour les SHS ; le projet déposé doit présenter un budget d'au moins 5 millions d'euros.

Lors de la 1<sup>ère</sup> vague du PIA4, 14 projets ont été retenus, le projet le plus modeste présentant un budget de 8 millions d'euros et le plus important 40 millions d'euros.

Le projet porté par l'UBM est dénommé « MUSST (Montaigne University Social Sciences with the territories) » pour un budget de 14 millions d'euros.

Il s'agit d'un projet porté par l'équipe présidentielle, qui colore la nature du mandat et répond à une aspiration forte d'ouvrir l'UBM sur les territoires, indépendamment de l'obtention ou non du projet MUSST.

Le sommaire du dossier du projet comprend 4 parties obligatoires :

- 2 résumés du projet en français et en anglais ;
- le contexte et la portée du projet ;
- la description du projet, la structure de gouvernance ;
- le budget du projet.

Dans la partie « Contexte et portée du projet », sont mentionnés:

- quelques éléments de contexte : les caractéristiques de la Région Nouvelle-Aquitaine, celles de l'UBM ;
- l'état des lieux : les forces, les faiblesses de l'UBM ; l'ambition réformatrice de MUSST ;
- en partie centrale : la description du projet.

Dans la ligne des instructions du PIA4, le dossier explicite la méthode de construction, d'évaluation du projet.

Il s'agit d'une méthode à la fois « *top down* » et « *bottom up* ».

Le projet émane d'une idée politique qui a été portée à l'attention de la communauté universitaire de l'UBM (« *top down* ») et dont l'élaboration a été conçue en interaction avec cette même communauté universitaire (« *bottom up* ») (8 réunions organisées auxquelles était convié l'ensemble de la communauté universitaire de l'établissement ; avec une forte participation constatée lors des réunions dédiées au PIA4 : réunions rassemblant entre 35/40 et 70 participants).

Il s'agit d'un projet co-construit avec la communauté universitaire de l'UBM et les acteurs intéressés (l'association « CapSciences » ; les collectivités territoriales : la région Nouvelle-Aquitaine, la métropole de Bordeaux ; les institutions culturelles de la ville de Bordeaux).

Le dossier de présentation du projet a fait l'objet de plusieurs versions d'étape, soumises à une relecture régulière et transmises aux collègues au fur et à mesure pour étoffer le document.

→Le projet MUSST comprend 3 « *work packages (WP)* »:

- le 1<sup>er</sup> WP « *students outside the box working for the territories* » porte sur l'organisation, au sein de l'offre de formation, de projets tutorés ou de formats pédagogiques différents reposant sur le déroulement de formations en dehors de l'université, sur les territoires extérieurs [ex. : à l'UFR Langues et civilisations, déroulement d'exercices de versions sur les territoires : au lieu de faire une heure de

version/semaine en classe, les 24 heures annuelles de version sont regroupées en 1 semaine d'intervention en tel ou tel lieu (comme par exemple une traduction du muséographie dans un musée) ;

- le 2<sup>ème</sup> WP intéresse des actions de médiation culturelle et scientifique [exemples cités: interventions sous forme de conférences d'enseignants-chercheurs, de propositions d'associations, d'étudiants ; visite(s) de doctorants dans leur collège ou lycée d'origine pour venir rencontrer les élèves et leur parler de l'université et des études supérieures; « *Itinerant UBM* » : manifestations itinérantes : des expositions, des masters délocalisés; « *at home in UBM* » : organisation d'une sorte d'université d'été avec diverses manifestations de mai à mi-juillet [dont notamment une action du service commun de documentation (SCD) de l'UBM d'initiation multi-publics aux usages du numérique, à la littératie numérique ; « *UBM on line* » : projet de format assez innovant (logiciel en ligne de mise à disposition du public de travaux universitaires, notamment autour de la datation) etc..] ;

- le 3<sup>ème</sup> WP concerne des actions de valorisation des cultures, des langues et du patrimoine local ; des démarches de recherche collaborative, de recherche action, de recherche création avec des interventions directement auprès des populations pour valoriser le patrimoine local.

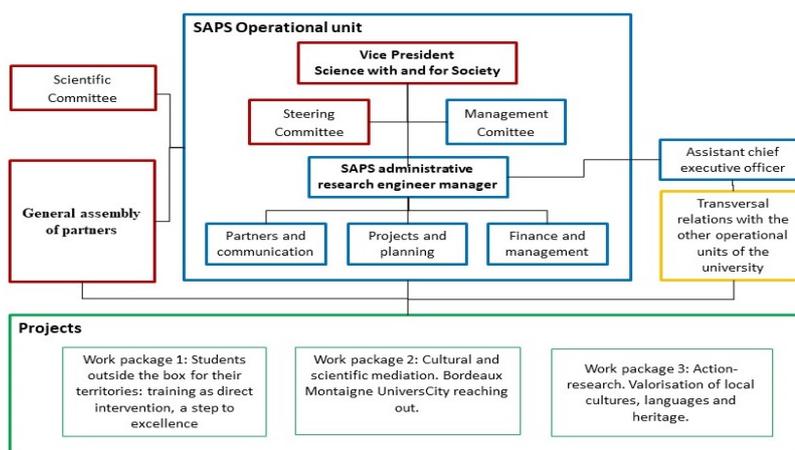
→ Le dossier renseigne les effets transformateurs du projet MUSST, dont:

- le développement des projets de recherche action, recherche création (le projet prévoit une demande de financement de 14 thèses de doctorat autour des « recherche action », « recherche création ») ;

- une organisation nouvelle du temps de travail : une manière de repenser le temps universitaire pour y rendre visible, intégrer et donner de la place aux activités correspondant aux WP (ce point devant être envisagée de manière coordonnée avec les travaux du groupe de travail dédié à l'aménagement du temps de travail).

→ S'agissant de la gouvernance du projet MUSST, le dossier du projet prévoit la création d'une cellule SAPS [Science avec et pour la société » (SAPS)], réunissant un vice-président délégué SAPS et 3 enseignants-chercheurs pour diriger les 3 axes du projet.

Sont également prévus : un comité scientifique ; un comité de pilotage du projet qui sera chargé des appels à projet, de l'organisation du projet.



→ Concernant le budget du projet :

Le total des dépenses éligibles s'élève à 14 355 000 d'euros, auquel s'ajoutent un forfait à titre des frais de gestion supportés par l'UBM pour la réalisation du projet (taux ANR de 8% des dépenses éligibles

réalisées hors frais généraux ou d'environnement), ce qui porte à 15 503 000 euros le montant de la subvention demandée pour le projet MUSST.

Type	Funding	Justification
<b>Project governance</b>		
SAPS Operational unit	1 850 000 €	5 full-time jobs (ETPT) over 10 years
Computer equipment of the operational unit	33 904 €	Computer equipment for 5 agents renewed once in 10 years as well as basic computer licenses
Operating budget	910 500 €	operating budget of approximately 91,050 € per year over 10 years for communication expenses, website, educational resources, mission expenses, receptions, office furniture

<b>Work package 1 : Students outside the box for their territories</b>		
Tutored projects for undergraduate students "A week on the move"/"Master class of territories"	3 147 750 €	186 tutored projects over 10 years: travel, accommodation and meals for approximately 5,460 students and 189 accompanying faculty
Tutored projects "Design in collective student translation" creating a collection within the PUB	19 152 €	Operating costs for the publication of 9 works over 10 years : author's fees, layout, purchase of iconography, printing costs...
Development of thèses Cifre	48 800 €	Operating costs for communication and search for partnerships over 10 years
Doctoral contracts	1 512 000 €	2 three-year doctoral grants for 7 years (i.e. 14 doctoral grants)

Type	Funding	Justification
<b>Work package 2 : Cultural and scientific mediation</b>		
Delocalizing conferences	1 002 920 €	2700 conferences over 10 years (Bonuses/teaching deductions ( 8100 HTD) + mission expenses)
Madmaps	35 889 €	creation of a serious game: provider estimate
Itinerant seminars	99 000 €	Transport for delocalized teaching (60 mastes classes, 6 times over 10 years)
Digital literacy	536 342 €	5-year actions: 3 full-time jobs, mission expenses, internships and computer equipment
Animation of participative and open science events	60 000 €	60 events over 10 years: activities, transport, audiovisual equipment
ART (Arts Relations Territories)	470 000 €	1 full-time job for 5 years, equipment and mission expenses for 139 events
AIMS (Archeometry In museums and Sites)	373 000 €	1 full-time job for 5 years, equipment and mission expenses for 60 events
Géocinema	50 000 €	Mission expenses and communication for 25 festivals
Itinerant exhibitions	300 000 €	1 itinerant exhibition a year for 10 years (30 000 € a year)
Film online	300 000 €	1 film a year for 10 years (30 000 € a year)
Archeopath	236 000 €	A three-year project: equipment, interns, 6-months fixed-term contract, craftsmen services, mission expenses
Excluded audiences	382 500 €	A 42 500 € Call for Projects a year for 9 years
Environment project	180 000 €	A 20 000 € Call for Projects a year for 9 years
Writers and artists in residence	150 000 €	Welcoming an artist or a company, one month a year for 10 years
June and July at UBM	500 000 €	A 50 000 € Call for Projects for scientific animation a year for 10 years
UBM on line	293 200 €	A full-time engineer job (IGR) for 4 years and outside contracts.

<b>Work package 3 : Action-research. Valorisation of local cultures, languages and heritage</b>		
one-year calls for projects	350 000 €	A 35 000 € Call for Projects with 12 people.month over 10 years
three-year calls for projects	1 350 000 €	A 450 000 € Call for Projects with 156 people.month over 10 years
Additional faculty hours for missions	164 580 €	16 458 euros a year for 10 years( 3970 HTD over 10 years)

<b>Total</b>	<b>14 355 537 €</b>
--------------	---------------------

Mme Jaëck précise que la date limite de dépôt du dossier du projet est fixée au 01/02/2022 avec toutefois la possibilité de transmettre au plus tard le 15/02/2022 le budget intégral du projet, ainsi que les lettres d'engagement des partenaires.

Concernant les soutiens apportés au projet, Mme Jaëck explique que l'UBM a d'ores et déjà reçu les lettres d'engagement de plusieurs collectivités locales (métropole de Bordeaux ; de la Région Nouvelle-Aquitaine, de Cap Sciences ; de 19 communautés de communes).

Celle du Rectorat de l'académie de Bordeaux n'est pas encore parvenue à la date du présent CA.

Sur cette 2<sup>ème</sup> vague du PIA4, l'UBM est la seule université du site aquitain à déposer un projet.

Mme Jaëck conclut en indiquant que le projet MUSST participe de la politique de l'UBM d'intensifier les relations de l'université avec les territoires pour développer l'excellence scientifique et pédagogique par le biais de la collaboration citoyenne et de la médiation culturelle, artistique et scientifique.

Elle remercie enfin l'ensemble des collègues et services ayant participé à l'élaboration de ce projet (enseignants-chercheurs, SCD, DGS, CAP).

M. le président s'associe aux remerciements de Mme Jaëck ; il remercie également cette dernière pour avoir bien voulu se rendre disponible pour rédiger et coordonner ce projet.

M. Champ précise que les exemples cités d'actions proposées au titre du projet MUSST ne sont pas exhaustifs. D'autres appels à projets seront organisés au sein de l'établissement en cours d'exécution du PIA4 afin que d'autres actions puissent éventuellement être envisagées, la temporalité du projet s'étendant sur une durée relativement longue (10 ans).

Mme Jaëck confirme qu'il n'est pas question de limiter le PIA4 aux seuls collègues ayant contribué à l'élaboration du projet MUSST. Dans le budget de MUSST, des sommes conséquentes sont prévues pour que sur chacun des axes du programme, soit organisé un appel à projet annuel pour recueillir les éventuelles propositions de projets de la communauté universitaire de l'UBM.

→Mme Albenga évoque les points suivants :

- étant elle-même investie dans le projet PIA 3 ACCES (en charge du pilotage du WP « genre et orientation » porté par l'UBM), elle relève une forme de convergence entre ce programme (qui associe largement les établissements d'enseignement secondaire ainsi que le Rectorat) et le projet MUSST déposé dans le cadre du PIA4 Excellence.

Dans ce contexte, elle demande si « l'ouverture aux territoires » objet du PIA4 porte y compris sur les relations avec les établissements d'enseignement du second degré (EPL) ; dans cette hypothèse, est-il prévu dans le cadre du projet MUSST de nouer des contacts avec les établissements d'enseignement du second degré ?, si oui, comment cela est-il envisagé ? ; quelle coordination est prévue entre les deux programmes (ACCES et MUSST) ? ;

- concernant le projet de refonte du calendrier universitaire (envisagé pour faciliter les interventions sur les territoires): quelles sont les modalités envisagées ? ; existe-t-il un consensus en la matière ? ;

- quid de la valorisation à l'échelle de l'établissement de l'ensemble des projets individuels mis en œuvre dans le cadre de MUSST ? ; comment cette question est-elle appréhendée ? , comment seront coordonnés ces différents projets ? ; quelles mesures sont prévues à cet égard ? .

Mme Jaëck confirme l'ouverture de MUSST aux EPLE (établissements publics locaux d'enseignement).

Elle explique que sont prévues dans les WP1 et WP2 du projet, des interventions spécifiques en direction des EPLE et de leurs élèves (exemple cité de l'action « *Mad maps* » qui prévoit l'intervention de géographes en classe de seconde pour venir faire manipuler et expliquer les concepts centraux de la cartographie dans le cadre du programme de seconde).

Elle souligne toutefois que les règles en vigueur du PIA4 proscrivent explicitement l'utilisation de ce PIA4 comme support du programme ACCES.

S'agissant du projet de refonte du calendrier universitaire, elle explique que la réflexion est en cours à l'UBM avec un groupe de travail dédié ; la CR et la CDUR y étant tout à fait favorables.

L'idée serait de porter à 14 semaines la durée du semestre pour permettre de dégager du temps nécessaire aux actions prévues dans les WP (projets tutorés, etc.).

S'agissant de la valorisation du projet, Mme Jaëck indique que cela figure au nombre des missions:

- du VP SAPS (Sciences Avec et Pour la Société) qui sera chargé de la valorisation du projet, de participer au réseau des VP SAPS (Mme Jaëck précisant que l'UBM déposera avant le 01/03/2022 une demande de label SAPS ; le HCERES ayant par ailleurs indiqué que pour le contrat pluriannuel d'établissement les actions SAPS compteront au nombre des items évalués) ;
- du comité de pilotage qui doit réfléchir aux différentes manières de valoriser le projet ;
- de l'unité opérationnelle de MUSST (le budget du projet prévoyant le recrutement de 5 ETPT pour l'unité opérationnelle avec notamment 2 agents de catégorie B qui viendront aider à la fois à l'organisation et à la valorisation du projet).

M. Hauquin évoque l'existence de liens de convergence entre MUSST et le PIA3 ACCES.

Concernant ACCES, il cite l'exemple d'une action (co-portée par l'UBM, l'UB et l'UPPA) menée en direction des lycéens prévoyant la co-construction de cours d'enseignement entre enseignants du secondaire et enseignants du supérieur.

M. Hauquin souligne l'intérêt pour les référents concernés de l'UBM - dans la circonstance où l'UBM serait lauréate du PIA4 - de se rapprocher pour établir des cohérences et des convergences entre ACCES et MUSST et enrichir mutuellement les actions mises en œuvre.

Mme Jaëck indique avoir contacté dans cet esprit les référents UBM du projet ACCES afin qu'ils lui communiquent la liste des lycées participant au projet ACCES.

M. Ortel exprime une inquiétude tenant à la faisabilité opérationnelle du projet MUSST.

Il évoque la difficulté pour l'UBM d'assurer son offre de formation (il cite à cet égard la suppression à la rentrée 2022/2023 de formations qu'il juge d'excellence, comme la licence culture moderne et contemporaine ; la situation de 40 groupes d'étudiants en lettres modernes pris en charge par des enseignants de secondaire) ainsi que les difficultés des enseignants-chercheurs à disposer du temps nécessaire à leurs différentes missions.

D'après M. Ortel, ces éléments mettent au jour au jour un important contraste entre d'une part, la situation de l'UBM dans son fonctionnement quotidien, en particulier dans la perspective de la rentrée 2022/2023, et d'autre part, la candidature de l'UBM à des projets (tels que MUSST) qui sont certes intéressants, innovants mais qui ne créent pas de postes pérennes et posent la question des moyens humains à mobiliser pour leur mise en œuvre.

M. Ortel s'enquiert de la possibilité de remonter ces difficultés auprès d'un espace dédié du MESRI.

Mme Jaëck rejoint l'avis de M. Ortel concernant le besoin de financements pérennes, de postes d'enseignants.

S'agissant de MUSST, elle souligne néanmoins que ce projet est conçu comme étant intégré à l'offre de formation (ODF) existante de l'université, pour les disciplines qui le souhaitent (1<sup>ère</sup> partie du dossier présenté).

Il s'agit d'identifier des formats pédagogiques innovants à l'image de ce que l'université fait déjà, sans heures de plus.

Mme Jaëck précise que le PIA4 n'a pas pour objectif de créer des postes pérennes ; dans le cadre de ce programme, l'université a budgétisé le maximum autorisé pour le financement de missions complémentaires (50000€/an).

Dans les 2 autres parties du dossier sont évoquées des actions spécifiques, différentes de l'activité traditionnelle d'enseignement, qui participent plus généralement de la fonction sociale, de l'intérêt intellectuel de l'université.

Sur la remontée des difficultés auprès du MESRI, M. le président confirme que cela est effectué depuis longtemps dans le dialogue avec les tutelles.

Il indique comprendre les réserves de M. Ortel, mais tient à souligner que le projet MUSST consiste à développer, à donner plus de visibilité à des actions déjà engagées dans certaines disciplines pour en inspirer d'autres en ce sens, avec tous les effets bénéfiques que cela a sur la formation des étudiants, la visibilité de leurs disciplines, dans leurs recherches etc.

→ M. Péraud énonce les questions suivantes:

- pourquoi le dossier présenté n'affiche pas les coûts complets du projet ?; quelle est la différence entre les sommes demandées et les coûts complets (en page n°2 du dossier général) ?. ;
- l'ANR et les référents des PIA étant très attentifs à la pérennité des dispositifs mis en œuvre, quelle mesure est prévue pour prendre le relais de financement du PIA4 au terme des 10 ans de réalisation du projet MUSST ?;
- pourquoi les universités du territoire aquitain, citées comme partenaires, ne figurent pas dans la liste des institutions partenaires mentionnées dans le dossier ?;
- le dossier évoquant la désignation d'un VP SAPS, la création d'une cellule SAPS, l'UBM prévoit-elle de répondre à l'appel à projet SAPS ?; si oui, comment cette démarche va-t-elle s'articuler budgétairement avec le projet MUSST (PIA4 Excellence) ?.

Concernant la différence relevée entre les sommes demandées et les coûts complets, Mme Le Coz Thouvais répond que ce delta s'explique par la valorisation du temps agent dédié par l'UBM à la réalisation du projet MUSST (au niveau des services administratifs comme au niveau des enseignants de l'université : 1,8 millions d'euros) et à l'application d'un taux de 8% de l'ANR sur le montant (de 14 335€) correspondant aux dépenses éligibles du projet.

Mme Barbotin ajoute que l'annexe financière du projet est encore en cours de finition (la date butoir de dépôt de ce document étant fixée au 15/02/2022). Cette annexe est élaborée dans le respect des règles fixées par l'ANR pour la définition des dépenses éligibles au financement du projet. Elle sera transmise aux conseillers une fois finalisée.

Concernant la soutenabilité du projet, Mme Jaëck explique que les données afférentes figurent sous la rubrique « indicateurs de performance du projet ».

Il y est notamment indiqué que le projet MUSST devrait normalement permettre à l'université d'augmenter le nombre de thèses CIFRE (et donc l'obtention par l'UBM des financements afférents).

S'agissant de la notion de « partenaires » au sens du PIA4, Mme Jaëck précise que ce terme désigne les institutions qui participent financièrement, co-construisent le projet.

Selon cette acception, les universités de Poitiers, de la Rochelle - bien qu'ayant été associées aux réunions préparatoires du projet - ne sont pas des « partenaires » de l'UBM au sens du projet MUSST.

Concernant l'appel à projet SAPS, Mme Jaëck confirme l'intention de l'UBM d'y répondre.

Il s'agit d'un appel à projets lancé très récemment, la date butoir pour y candidater étant fixée au 01/03/2022.

Mme Jaëck explique que M. Laurand (VP mécénat et partenariats extérieurs) s'est porté volontaire pour assurer cette fonction de VP SAPS et pour déposer un dossier de demande de labellisation « SAPS » pour l'UBM d'ici le 01/03/2022 au plus tard.

Elle ajoute que dans l'hypothèse où le dossier PIA ne serait pas retenu, l'UBM pourra le retravailler et le déposer dans le cadre de la 3<sup>e</sup> vague d'appel à projets en octobre 2022.

Elle précise que sur les 35 dossiers déposés lors de la 1<sup>ère</sup> vague d'appel à projets PIA4, 15 ont été retenus, dont 10 retenus sans audition et 5 retenus après audition (sur les 9 soumis à audition).

M. Coste demande sous quel statut seront recrutées les personnes dédiées à la mise en œuvre de ce projet s'il est accepté. Que fera l'UBM de ces personnes au bout des 10 années de mise en œuvre du projet MUSST ?

Mme Jaëck répond que le projet prévoit le recrutement de 11 ETPT (Equivalent Temps Plein annuel Travaillé) sous des statuts très différents (5 ETPT seront affectés à la cellule de gouvernance ; pour le reste : la LPR prévoit la possibilité de recourir à des CDI sur projet : cet instrument pourra être utilisé pour le recrutement d'ingénieurs de recherche (IGR) (par exemple pour le projet « Aims », et le projet « Arts » porté par l'archéopôle qui a demandé des IGR).

Mme Barbotin ajoute qu'en cours de réalisation de MUSST, l'université va devoir gérer les personnels dédiés au projet en décidant de l'issue adaptée : soit les céder au terme de 6 ans de CDD ; soit ne pas dépasser 5 ans de CDD et recruter d'autres personnes à leur suite.

Si ces personnels sont appelés à rester à l'UBM, la seule solution sera de travailler en biseau sur les campagnes d'emplois de l'UBM, afin de prévoir le recrutement d'une personne/an dédiée au projet.

Mme Barbotin précise néanmoins que ces 11 ETPT ne travailleront pas en même temps sur le projet MUSST (les recrutements étant étalés dans le temps selon les projections financières du projet).

Sur ces 11 ETPT, un grand nombre d'entre eux correspondront à des recrutements de quelques mois qui ne donneront pas lieu à des contrats de travail ayant vocation à être pérennisés.

Mme Jaëck évoque l'intérêt de réfléchir à ces questions au fil des campagnes d'emplois, dans la perspective notamment de création de la cellule SAPS à l'université.

M. Bouhours indique avoir compris que le Rectorat avait émis des réserves sur ce projet. Il demande un éclairage sur ce point.

M. Champ comme Mme Jaëck assurent que le projet MUSST ne suscite pas de réserve de la part du Rectorat.

Le Rectorat a été rendu destinataire à échéances régulières des diverses versions du dossier.

M. le président indique avoir reçu le 27/01/2022 un courriel de M. le recteur délégué à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation de la région académique Nouvelle-Aquitaine par lequel ce dernier indique que le Rectorat envisage sérieusement la possibilité d'appuyer le projet MUSST « *sans doute sous la forme d'une lettre de soutien* » et qu'il est loisible à la présidence de l'UBM de « *faire état de cette réflexion sans annoncer que cela est déjà décidé* ».

M. Bouhours indique avoir du mal à visualiser concrètement la forme des actions prévues dans le cadre de MUSST. S'il est question que les WP s'appuient sur l'ODF existante de l'université, est-ce à dire que ces actions reposeront sur des initiatives individuelles d'enseignants ou sur des demandes de collectivités locales ?

Mme Jaëck répond que le projet concerne des actions très hétérogènes. Cela peut émaner d'une initiative individuelle ; l'objectif étant que le projet monte en puissance et que les UFR s'en emparent pour co-construire avec les collectivités des espaces d'intervention possible(s).

Elle cite à cet égard l'exemple du master DTOQP (Développement des territoires, origine et qualité des produits) : les enseignants-chercheurs dans ce master ont des partenaires dans les territoires qui font appel à cette formation pour la réalisation de diagnostics territoriaux par des étudiants de géographie de l'UBM.

M. Hauquin explique avoir sollicité plusieurs acteurs institutionnels concernant le projet MUSST et avoir reçu en date du présent CA une lettre de soutien au projet de la CCI Nouvelle-Aquitaine (Chambre de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Aquitaine) qu'il transmettra à Mme Jaëck; il indique espérer une lettre de même nature de la part de l'APEC (Association pour l'Emploi des Cadres) Nouvelle-Aquitaine.

Mme Jaëck remercie M. Hauquin de ces démarches.

Mme Ta Quang s'enquiert de l'incidence du projet MUSST sur les campagnes d'emplois futures de l'UBM : 11 ETPT dont 5 d'entre eux seront éventuellement à pérenniser.

Cela voudrait-il dire qu'à terme, si l'UBM est lauréate du projet, la campagne d'emplois de l'université en sera d'office impactée ?

Mme Barbotin répond que cela est une possibilité. L'UBM se retrouvera devant ce choix à faire, si la cellule opérationnelle SAPS fonctionne, d'avoir peut-être à se poser la question de pérenniser ou non les personnels de cette cellule.

Cela impliquera d'ouvrir la discussion à ce sujet dans le cadre de la campagne d'emplois de l'université.

Elle précise que la pérennisation de ces personnels ne signifie pas pour autant leur titularisation.

Néanmoins même s'ils demeurent agents contractuels, la cédésation de ces personnels viendra préempter une partie de la masse salariale de l'établissement qui ne pourra pas être mobilisée pour d'autres besoins.

Mme Lopez observe qu'une campagne d'emplois, c'est aussi permettre à des collègues d'être titularisés, d'ouvrir des concours à cet effet.

Compte tenu des campagnes d'emplois, déjà très réduites, telles qu'elles se présentent chaque année, cela va obérer la possibilité pour les collègues déjà en place de progresser professionnellement ; cela va impacter la campagne d'emplois de l'UBM sur les 10 années à venir.

Elle estime problématique cette situation.

M. le président répond que l'université dispose de 10 années (durée du projet MUSST) pour mettre au jour les besoins qui seraient identifiés comme étant pérennes.

Il s'agit en l'espèce d'une pérennisation progressive et d'une période longue de mise en œuvre du projet qui pourrait correspondre à l'avenir à une évolution favorable de prise en compte par l'Etat de la demande d'augmentation de moyens pérennes à l'endroit de l'université.

Selon l'analyse de M. le président, le projet MUSST affectera les campagnes d'emplois de l'université mais il s'agira d'une problématique très progressive, qu'il conviendra de prendre le temps d'étudier dans le cadre du dialogue social au sein de l'UBM, sans tirer de conclusions hâtives sur l'impact que cela aura sur les moyens de l'université.

Mme Magne remarque que le dossier de présentation du projet MUSST, dont elle salue l'intérêt, présente de son point de vue des faiblesses qui intéressent des étapes incontournables à respecter dans le cadre d'un PIA :

- le diagnostic ;
- l'évaluation.

Concernant le diagnostic, elle observe que le dossier mentionne des collaborations existantes avec des partenaires extérieurs dans des zones éloignées.

Elle demande s'il n'aurait pas été judicieux d'établir une radiographie précise des sites d'interventions de l'UBM avec des éléments chiffrés, tangibles.

S'agissant de l'évaluation du projet, elle explique que cet item est un critère important d'appréciation du dossier pour les jurys PIA.

Elle estime qu'en l'état le dossier ne comprend aucun élément explicitant les outils, la méthodologie du projet MUSST.

Si le dossier mentionne la création d'un comité de pilotage du projet, il n'indique pas pour autant sur quels outils d'évaluation cette instance va s'appuyer pour apprécier le travail réalisé et pour mesurer l'effet transformateur de ce PIA4 sur la communauté universitaire de l'UBM.

Concernant l'état de lieux des partenariats existants, Mme Jaëck évoque une difficulté rencontrée en interne pour collationner les données afférentes, même en sollicitant à cet effet les équipes de recherche, les départements, les composantes de l'université.

Mme Magne assure de l'existence de ces données, de leur richesse, évoquant son expérience propre du travail déjà réalisé avec le directeur de la DOSIP sur les masters à orientation professionnelle et les projets tutorés en masters.

Elle regrette que ce diagnostic précis ne figure pas dans le dossier de présentation du projet MUSST.

Mme Jaëck répond qu'il est prévu d'améliorer ce point, avec le concours notamment de M. Laurand (assisté de Mme Poitevin), en vue de la réalisation d'une cartographie des partenaires de l'UBM et pour aider l'université à renforcer ce volet du dossier MUSST.

S'agissant de l'évaluation du projet, Mme Jaëck précise qu'aux termes du dossier présenté, c'est le comité de pilotage (COFIL) du projet MUSST qui sera chargé de construire les outils d'évaluation du projet.

#### **Point n°5 - Présentation des actions 5 et 3.2 de la convention de coopération territoriale (CCT) portées par l'UBM:**

##### **5.1- Action 5 de la CCT : « dispositif d'accueil et d'accompagnement des étudiants et chercheurs migrants »:**

Mme Nau (référente UBM de l'action 5 de la CCT) présente ce point de l'ordre du jour.

Elle explique que cette action s'inscrit dans la continuité d'actions mises en œuvre depuis de nombreuses années.

Le public visé par cette action concerne les personnes arrivées en France après avoir fui leur pays d'origine (demandeurs d'asile, réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire).

Ne sont pas visés par cette action les étudiants internationaux arrivés en France avec un visa étudiant.

La situation de ces migrants est délicate : les informations relatives à l'accès à l'enseignement supérieur en France leur font souvent défaut ; ils ont besoin d'accompagnement pour mener les différentes démarches administratives (les procédures d'inscription à l'université sont difficiles ; il s'agit souvent de personnes qui sont dans une situation de précarité extrême (aide de 200€/mois, sans avoir le droit de travailler).

L'objectif de l'action 5 de la CCT est de coordonner les dispositifs et d'accompagnement favorisant l'accueil et l'intégration universitaire à l'échelle locale, régionale et nationale.

Cette action s'inscrit dans une dynamique portée à l'échelle nationale, dans le cadre du réseau Migrants dans l'Enseignement Supérieur (MEnS) qui fédère 42 établissements d'enseignement supérieur.

Au sein de ce réseau, l'action 5 de la CCT a été saluée : au niveau national, le site de la CCT est le seul territoire qui poursuit un objectif de coordination du dispositif.

Cette action 5 prévoit la mise en œuvre des programmes suivants:

- diplôme d'université (DU) Passerelles : à l'UBM et à l'UPPA : permet une passerelle entre le projet de reprise d'études et une inscription effective à l'université (dans le cadre du DU, sont dispensés des cours de français et des cours permettant de découvrir le monde social, culturel de la France) ; sur la présente année universitaire, l'UBM accueille 57 étudiants dans le cadre de ce programme ;

- programme Pause : facilite l'accueil de chercheurs en exil, permet d'obtenir pour cet accueil un cofinancement avec le Collège de France ;
- autres types de programmes : diplôme de DAEU proposé à un tarif spécifique pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.

L'objectif est de renforcer ce dispositif, en permettant un meilleur partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur participant au réseau MEnS (que ce soit à l'échelle de la CCT, comme au niveau national).

Dans cette perspective, il est prévu en 2022 l'organisation des événements suivants:

- 10/06/2022 : assemblée générale du réseau MEnS accueillie par l'UBM ;
- 20/06/2022 : journée mondiale des réfugiés (avec présentation du programme Passerelle).

M. Péraud remercie Mme Nau de sa présentation.

Il salue cette action qui est un « objet de fierté » pour l'UBM et les universités de la CCT et remercie Mme Nau d'en avoir pris la suite avec dynamisme.

Il explique que l'UBM est à l'origine l'établissement fondateur du réseau MEnS (créé en 2017) et note que cette action 5 de la CCT s'inscrit dans une continuation à ce projet important.

M. Péraud s'enquiert du nombre de migrants accueillis, à l'échelle de la CCT, au titre du dispositif présenté.

Mme Nau indique que ce bilan est en cours de finalisation, l'intéressée ne disposant pas, à la date du présent CA, des données renseignant le nombre d'étudiants migrants directement inscrits dans les cursus licence/master.

S'agissant toutefois de l'action menée en 2021, elle évoque les données suivantes:

- 57 étudiants migrants ont été accueillis à l'UBM au sein du dispositif Passerelle ;
- 4 à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) (DU Passerelle) ;
- 3 étudiants migrants inscrits à l'Université de Bordeaux (UB) en licence / master ;
- 3 étudiants migrants inscrits à l'Université de la Rochelle en licence / master.

Mme Nau explique que ce faible nombre d'inscriptions peut s'expliquer notamment par les difficultés administratives que rencontrent ces étudiants pour candidater en licence/ master comme par la précarité de leur situation financière.

Elle ajoute que les professionnels qui accompagnent ces migrants sont souvent très surpris d'apprendre que ces personnes peuvent s'inscrire à l'université.

M. Péraud souligne l'intérêt de rappeler l'inconditionnalité de cette inscription (non subordonnée à la justification, auprès de l'université, de titre attestant de régularité de leur présence en France), y compris auprès des personnels de l'université.

Mme Nau indique qu'il est prévu à ce sujet de diligenter une information spécifique en direction des établissements d'enseignement supérieur, avec l'organisation d'un atelier de sensibilisation à l'endroit des personnels des établissements de la CCT, autour de ces questions d'inscription de migrants à l'université.

M. Coste s'enquiert du nombre de chercheur(s) accueilli(s) à l'université au titre du programme Pause.

Il demande par ailleurs s'il existe une cartographie des 57 étudiants en exil accueillis à l'UBM dans le cadre du programme Passerelle.

Mme Nau confirme l'existence de cette cartographie : ces 57 étudiants viennent principalement d'Iran, d'Irak, de Syrie, du Tadjikistan.

S'agissant du programme Pause, le nombre de chercheur(s) accueilli à l'UBM au titre de ce dispositif s'élève à 1 en 2022.

Ce chercheur est accueilli dans le cadre d'un contrat de post-doctorat (selon précision donnée en séance par Mme André-Lamat).

Mme Chatti souligne l'importance de l'action 5 de la CCT.

Elle demande comment les enseignants-chercheurs, enseignants de l'université peuvent aider à cet accueil.

Elle demande s'il est prévu une information en direction des enseignants-chercheurs, des enseignants de l'université pour leur signaler la présence de ces migrants dans leurs cours ; pour envisager peut-être d'adapter les modalités d'évaluation les concernant.

Mme Nau évoque les démarches envisagées en ce sens, de nouvelles mesures en cours d'élaboration:

- mise en œuvre d'une démarche de sensibilisation accrue des personnels de l'UBM sur cette question de l'accueil des migrants à l'université : cela passera par une matinée de sensibilisation prévue le 20/06/2022 et peut-être la création d'un guichet virtuel dans un premier temps pour accompagner les étudiants au moment des inscriptions à l'université, pour le dépôt des dossiers de candidatures ;
- au niveau national, dans le cadre du réseau MENs, projet de rédaction d'un dossier de candidature spécifique qui sera proposé ensuite aux établissements d'enseignement supérieur pour permettre de faciliter l'accès des étudiants migrants aux inscriptions à l'université.

Elle souligne la nécessité de financements adaptés, de participations financières des établissements pour que le dispositif devienne pérenne.

Elle évoque la mise en place d'un partenariat avec Sciences Po Bordeaux au titre de l'action 5, pour permettre l'accueil en 2022/2023 en master de sciences politiques de Sciences Po Bordeaux de deux étudiants migrants ayant étudié les sciences politiques dans leur pays d'origine.

### **5.1 - Action 3.2 de la CCT : « Conditions de vie étudiantes et logement »:**

Mme Madoyan et M. Tourtel (référents UBM de l'action 3.2 de la CCT) présentent ce point de l'ordre du jour.

Mme Madoyan indique à titre liminaire que l'action 3.2 est au nombre des actions relevant de l'action 3 « *action au titre du suivi et des études relatives aux trajectoires des étudiants, aux formations au niveau territorial, aux conditions de vie et à l'environnement des études* » :

- l'action 3.1 relative aux trajectoires des étudiants, aux formations au niveau territorial est portée par l'UB ;
- l'action 3.2 relative aux conditions de vie et à l'environnement des études est portée par l'UBM.

Dans le cadre de l'action 3.2, l'UBM réalise une enquête sur les conditions de vie et d'études des étudiants avec une attention particulière portée sur la thématique du logement.

L'objectif de cette enquête est de mieux accompagner les étudiants dans leur diversité et dans les différents aspects de leur vie (santé, conciliation vie étudiante/activité professionnelle, mobilité...).

Pour répondre à cet objectif, une enquête a été mise en place sous forme de baromètre, pour mesurer l'évolution des conditions de vie des étudiants :

- 1<sup>ère</sup> édition en 2014/2015 à l'échelle de la CCT (hors université de la Rochelle) ;
- 2<sup>ème</sup> édition en 2017/2018 à l'échelle de la CCT et avec les universités de Limoges et de Poitiers ;
- 3<sup>ème</sup> édition en 2020/2021 (édition spéciale covid-19 : adaptée à la crise sanitaire covid-19) ;
- 4<sup>ème</sup> édition prévue en 2023/2024 : là, on pourra reprendre le questionnaire initial et opérer le suivi des indicateurs.

Les thématiques interrogées dans le cadre de cette enquête « baromètre » sont les suivantes: études, logement, transport, budget, activité rémunérée, santé/bien-être, loisirs, entourage

Pour l'édition spéciale covid-19, l'enquête a dû être remaniée (les étudiants n'ont pas été interrogés sur les thématiques « transports », « loisirs » et « entourage »).

Cette enquête spéciale covid-19 a pris la forme d'un questionnaire en ligne diffusé du 8 mars au 30 avril 2021.

77 629 étudiants ont été interrogés dont 13 175 ont répondu, soit 17% de taux de retour.

Mme Madoyan indique avoir sélectionné deux résultats de cette enquête pour information du CA:

- 33% des étudiants ayant répondu se sont considérés comme vulnérables sur la période de crise sanitaire covid-19 (soit un taux en augmentation de 3 points par rapport à 2018), du fait des difficultés rencontrées au cours de la période (difficultés financières, sentiment de solitude etc..) ;
- s'agissant de l'impact de la crise sanitaire covid-19 sur la situation financière des étudiants : 53% des étudiants ayant répondu à l'enquête ont indiqué que cette crise n'a eu aucun impact sur leur situation financière, 35% ont déclaré que cette crise a eu un impact négatif sur leur situation financière, 12% ont signalé un effet positif de cette crise sur leur situation financière.

Mme Madoyan ajoute que les chiffres clés de cette enquête sont consultables en ligne sur le site internet de l'UBM, sous la rubrique Université, chiffres clés, conditions de vie des étudiants.

Les données propres à l'UBM sont également consultables à cette adresse.

Il est prévu de procéder par la suite à la publication d'une enquête portant uniquement sur la santé des étudiants durant la période de la crise sanitaire covid-19, dans un premier temps à l'échelle de la CCT, dans un 2<sup>e</sup> temps, à l'échelle de l'UBM.

Parole est donnée à M. Tourtel pour la présentation du volet « logement » de l'action 3.2.

Il évoque le contexte du logement sur la métropole bordelaise, à savoir:

- des besoins grandissants [une population étudiante en constante augmentation (plus de 3000 étudiants en plus /an)] mais une offre sociale et dédiée abordable insuffisante [cf. peu de logements conventionnés (gérés par le CROUS, les bailleurs sociaux) (offre dédiée en résidences en 2018 : 13 712 logements dont 8647 logements conventionnés ; 5065 logements en résidence privée (avec loyers élevés et production ralentie)];

- la plus grande partie de l'offre de logements émane du parc privé dit « parc diffus » qui représente une solution de logement pour 3 étudiants sur 4 dans la métropole bordelaise (avec des difficultés d'accès à ce parc pour les étudiants en alternance, les étudiants internationaux, les primo-arrivants, les boursiers, les jeunes actifs) ;
- une pluralité d'acteurs du logement étudiant et des dispositifs d'aides financières qui sont peu sollicités par les étudiants ;
- du point de vue des étudiant.e.s: des choix contraints en termes de logement dans un contexte d'augmentation des loyers, de concurrence accrue et de logements de qualité moindre ; des attentes qui évoluent (attentes en hausse pour un logement confortable, au détriment de la proximité géographique du logement avec le lieu d'études) ; des motifs d'insatisfaction des étudiants qui se concentrent notamment sur le montant du loyer (trop élevé) des logements, la surface (en m<sup>2</sup>) de ces logements et un parc immobilier qui se réduit en raison de la rareté de l'offre.

Dans le cadre du volet « logement » de l'action 3.2, sont poursuivis les objectifs suivants:

- développer une meilleure connaissance par l'observation, l'étude et l'analyse des conditions de vie des étudiants, dans une perspective d'aide à la décision ;
- avec une attention particulière portée sur la problématique du logement étudiant en mode partenarial avec les acteurs concernés.

Dans cette perspective, sont mises en œuvre les actions suivantes :

- enquête sur le logement étudiant (période d'enquête de décembre 2021 à janvier 2022 et qui concerne l'ensemble des établissements du périmètre de la CCT sauf Bordeaux Sciences Agro et qui porte sur les items suivants: recherche de logements, connaissance des dispositifs d'aide, le mal logement, les attentes des étudiants dans ce domaine), et diffusion des résultats de cette enquête en direction des acteurs concernés (étudiants, CROUS, bailleurs sociaux, collectivités locales, services de vie étudiante et directions du patrimoine des établissements d'enseignement supérieur) pour les informer de l'évolution des besoins des étudiants en matière de logement et de la nécessité de proposer une offre en adéquation ;
- construction du plan d'action logement étudiant de la CCT (plan en cours d'élaboration, de manière co-construite avec les acteurs experts dans le domaine du logement, en articulation avec l'élaboration des stratégies des autres acteurs ; il sera livré au printemps 2022) ;
- participation à des groupes de travaux territoriaux sur les zones tendues de la métropole bordelaise et des agglomérations de La Rochelle et du Pays Basque (mise en commun des diagnostics existants, des études, identification des pistes d'action envisageables ; enrichissement des travaux de la CCT, dont l'enquête sur le logement étudiant), en vue d'accompagner et d'aider à la prise de décision des acteurs concernés du logement étudiant.

M. Champ observe que selon les données de l'enquête « édition covid-19 », c'est davantage la santé (mentale et physique) des étudiants de l'UBM que leur situation financière qui s'est singulièrement dégradée entre 2018 et 2021.

M. Dagneau salue le travail mené dans le cadre de CCT et l'intérêt de ces actions qui alimentent, enrichissent la politique « vie étudiante » des établissements du site.

Il évoque la démarche en cours au niveau du Rectorat de Bordeaux d'élaboration d'un schéma directeur du bien-être étudiant, ainsi que la création à l'UBM d'un groupe de travail dédié à l'accompagnement des étudiants piloté par Mme Mellac (VP CFVU).

Il explique que les actions de la CCT présentent un intérêt concret pour ces travaux car ce sont des données essentielles pour appréhender de manière éclairée les problématiques du logement, de la mobilité, de la santé des étudiants.

Mme Albenga s'enquiert du projet de Mme Madoyan d'inclure dans le champ de l'enquête de la CCT relative aux conditions de vie étudiante, des questions relatives aux violences sexistes et sexuelles (VSS).

Mme Madoyan confirme l'intérêt porté à cette problématique, compte tenu par ailleurs de l'intégration dans le champ de l'enquête nationale relative aux conditions de vie étudiante d'un volet spécifique relatif aux VSS.

M. Champ remercie les référents UBM des actions 5 et 3.2 de la CCT de leur participation au présent CA et du travail réalisé dans le cadre de ces actions.

Il conclut en évoquant l'intérêt de communiquer les résultats de l'enquête précitée en direction des composantes de l'université afin que celles-ci se saisissent également de cette information.

**Point n°6 - Avenant financier relatif aux travaux de la CLEFF (Cité des Langues Etrangères, du Français et de la Francophonie):**

M. Champ évoque le projet de réhabilitation / d'extension du DEFLE (travaux de la CLEFF) porté par l'UBM.

Il s'agit d'un projet soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la convention CPER 2015-2020 n°16008186 du 07/12/2016.

M. Champ explique que pour les besoins de ce projet, un avenant n°1 à la convention n°16008186 est prévu entre les Parties, afin de permettre l'engagement des travaux d'extension du DEFLE/ Création de la CLEFF et de modifier le plan de financement afférent ainsi que les délais d'application de la convention initiale.

Cet avenant porte le montant de l'aide régionale à hauteur de 5 870 000 € en investissement, sur un montant total de dépenses éligibles de 8 740 000 € TTC (le montant initial de l'aide régionale était de 4,5 millions d'euros pour un montant total de dépenses initial de 5 100 000€).

Ce montant se situe au-delà du seuil de la délégation de pouvoirs en vigueur du CA à l'endroit du président de l'UBM (pour rappel : par délibération du CA du 12/06/2020, le président d'université a reçu délégation de pouvoir du CA pour approuver les contrats, conventions, accords et avenants ayant pour objet de procurer des recettes à l'université, dont les modalités financières annuelles sont inférieures ou égales à 1 000 000 d'euros).

Conformément à la délégation de pouvoirs en vigueur, il est donc proposé au CA d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 à la convention CPER 2015-2020 n°16008186 du 07/12/2016.

➤L'avenant n°1 à la convention CPER 2015-2020 n°16008186 du 07/12/2016 est soumis au vote du CA :

Membres présents: 20  
Membres représentés: 10  
Abstention(s): 0  
Votants: 30  
Blancs ou nuls: 0  
Suffrages exprimés: 30  
Pour: 30  
Contre: 0

➡ **Le conseil d'administration décide d'approuver l'avenant n°1 à la convention CPER 2015-2020 n°16008186 du 07/12/2016.**

**Point n°7 - Accords, conventions de coopération internationale (pour information du CA):**

M. Champ avise les conseillers de la signature des accords et conventions de coopération internationale suivants:

- convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne et la Memorial University of Newfoundland St John's, Newfoundland (Canada) ;

- convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et la South Eastern Kenya University (Kenya) ;

- convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et la l'université de Maroua (Cameroun) ;

- convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et LEPL – Ivane Javakhishvili Tbilisi State University (Géorgie) ;

- convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et la National Chi Nan University (Taiwan) ;

- convention d'application relative à la mobilité enseignante entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et l'université de Maroua (Cameroun) ;

- convention d'application relative à la mobilité des lecteurs entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et la Memorial University of Newfoundland St John's, Newfoundland (Canada) ;

- convention d'application relative à la mobilité des étudiants entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et l'université de Maroua (Cameroun) ;

- convention d'application relative à la mobilité des étudiants entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et LEPL – Ivane Javakhishvili Tbilisi State University (Géorgie) ;

- convention d'application relative à la mobilité des étudiants entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et la National Chi Nan University (Taiwan) ;

- convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et l'université de Bayreuth (Allemagne) ;

- accord spécifique pour la mise en œuvre d'un programme international de double diplôme entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et l'université de Bayreuth (Allemagne).

**Point n°8 - Questions diverses:**

Mme Magne évoque l'appel à candidatures lancé par la présidence de l'UBM pour permettre la nomination du nouveau directeur du CFA Bordeaux Montaigne (suite à la démission de M. Pichon).

Elle demande confirmation des modalités observées pour cette désignation: n'est-ce pas le conseil de perfectionnement qui propose le candidat désigné par le président d'université ?

M. le président répond que le directeur du CFA est nommé sur décision du président d'université après consultation du conseil de perfectionnement du CFA.

Il explique qu'il a choisi d'organiser en amont un appel à candidatures même si la réglementation en vigueur ne prévoit pas d'obligation en ce sens.

M. Ortel, Mme Magne s'enquière de la prise en charge des frais de fonctionnement relatifs à la formation dispensée dans le cadre du master MEEF.

Ils demandent si des évolutions sont observées à ce sujet en lien avec l'Inspé de l'académie de Bordeaux.

M. Champ répond que cette thématique fait l'objet de négociations en cours avec l'UPPA et l'Inspé de l'académie de Bordeaux.

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisé, la séance du CA est levée à 12h22.

Fait à Pessac, le 28 janvier 2022.

Le Président,

*Signé*

Lionel LARRÉ.